

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC

Réunion : Hôtel Martin´s Brussels EU (Bd. Charlemagne 80, 1000 Bruxelles)
Jeudi, 7 mars 2024
14h30 - 17h00

Président : Iván López Van der Veen
Vice-président.e.s : Vanya Vulperhorst, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia
Rapporteur.e.s (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président du LDAC

Le Président, M. Iván López Van der Veen, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif, aux observateurs, aux représentants de la DG MARE et aux experts invités de la CNUCED.

Puis il transmet les excuses du Président du GT2, M. Xavier Leduc, et du Vice-président de ce même groupe de travail, M. Tim Heddema, qui n'ont pas pu venir à la réunion pour des incompatibilités d'agenda et des raisons de santé, respectivement.

Ensuite, il félicite les Président.e.s et Vice-président.e.s nouvellement élu.e.s à la tête des groupes de travail et remercie les membres sortants pour le travail réalisé tout au long de ces dernières années.

Il poursuit en faisant référence à la Journée internationale de la femme, qui a lieu le lendemain, 8 mars, et cite le thème choisi pour commémorer cette année : « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme ». Il souligne aussi que les nouvelles présidences du GT1 et du GT5 comprennent des femmes, de même que la vice-présidence du LDAC et du nouveau GT4, reflet des aspirations du LDAC en matière d'égalité de genres dans la représentation aux postes de responsabilité pour l'avenir proche. Il rappelle que le LDAC a pris un solide engagement dans ce domaine et souligne la mise à jour, il y a quelques mois, de l'avis sur la visibilité, la promotion et le rôle clé des femmes dans la pêche, et notamment l'axe des communautés côtières de pêche artisanale. Une question sur laquelle le Conseil consultatif va continuer à se pencher.

Par ailleurs, le Président annonce que le quorum nécessaire pour la prise de décisions, à savoir la moitié des membres présents et représentés plus un, est réuni.

La liste complète des personnes présentes est disponible à l'**ANNEXE I** de ce procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications ni commentaires.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif - Madrid, le 8 novembre 2023

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif, tenue à Madrid le 8 novembre 2023, est adopté.

4. Présentation des questions d'intérêt pour le LDAC :

4.1. Tendances de l'économie océanique mondiale et base de données « Ocean Trade »

M. David Vivas, de la CNUCED, effectue une intéressante présentation qui est disponible en suivant le lien consacré à la réunion :

https://ldac.eu/images/Presentation_for_LDAC_07_March_2024_David_Vivas_REV_2.pdf

Ce projet présente à travers des données macroéconomiques la valeur du commerce océanique pour ce qui est des produits, et il permet de filtrer les recherches et de stratifier les résultats par produits en fonction du code douanier TARIC, par régions et sous-régions, et par pays. On observe que l'économie océanique est relativement diversifiée et on l'estime à 1,36 trillions de dollars pour l'année 2021. Par continents, l'Asie et l'Europe regroupent 85 % du commerce mondial global par volume d'importations et exportations. Les flux commerciaux évoluent essentiellement d'est en ouest et vice-versa, et non pas du nord au sud ou inversement. On observe aussi un potentiel pour la diversification et le complexe mer-industrie, qui comprend la pêche extractive, transformatrice et commercialisatrice, l'un des secteurs les plus fortement réglementés et présentant un très grand nombre de mesures et normes non douanières. Pour ce qui est des principaux obstacles, on relèvera essentiellement la question sanitaire.

4.2. Initiative de l'UE « Pêcheurs du futur »

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, annonce que la DG MARE avait été invitée à expliquer le contenu du projet, et que celle-ci a répondu qu'elle préférerait réaliser la présentation au deuxième semestre de l'année, car elle se trouve en pleine préparation de l'événement spécifique de présentation prévu pour le mardi 19 mars 2024 à Bruxelles sous format hybride. Cet événement vise à présenter la méthodologie employée et les résultats préliminaires des tables de travail (fiches ou profils des typologies de pêcheurs compris) dans le but d'impliquer les parties prenantes et de les inciter à fournir leur feedback. De même, à moyen terme l'idée est d'impliquer le grand public dans le débat sur le présent et l'avenir des pêcheurs et du secteur.

L'acte s'articulera autour de trois thématiques :

- identité et rôles actuels et futurs des pêcheurs dans la société ;
- facteurs et tendances influençant la durabilité et la rentabilité à long terme du secteur de la pêche et le bien-être des communautés de pêcheurs ;
- défis et opportunités résultant des interactions entre les pêcheurs et les autres acteurs maritimes.

Tous les membres ont été invités, par voie de courrier électronique, à travers le Secrétariat du LDAC. Les informations spécifiques relatives à l'événement sont disponibles en suivant ce lien : <https://eu.eventscloud.com/ehome/index.php?eventid=200272142&>. Et pour en savoir plus sur le projet en général : [Setting the scene for the Fishers of the Future - European Commission \(europa.eu\)](https://europa.eu)

4.3. Évaluation du Règlement UE 734/2008 relatif à la protection des écosystèmes marins vulnérables de haute mer.

Le représentant de la CE, M. Vassilis Dokalis (DG MARE B1), explique que le Règlement est entré en vigueur en 2008, transposant les résolutions de l'ONU et les règles internationales en la matière (Rés. 61/105 de l'ONU ou Lignes directrices de la FAO sur l'accès aux pêcheries en eaux profondes en 2009, 2011-2016-2022 révisées par l'ONU).

Il souligne que dans l'Union européenne, il y a peu d'états membres de pavillon qui opèrent en zone FAO 41, qui est celle qui revêt le plus d'importance en la matière puisque ces eaux sont internationales et donc non sujettes au contrôle des ORGP.

Il rappelle que l'objectif fondamental du Règlement 734/2008 est d'interdire l'emploi des engins de chalut de fond pouvant avoir un impact causant des dommages irréparables pour l'écosystème en l'absence de toute évaluation scientifique ou d'informations précises à cet égard. Ainsi, il est obligatoire de posséder une licence spéciale pour pouvoir pêcher dans ces eaux et une série de mesures techniques (fermetures) ont été adoptées suite à la réalisation d'une cartographie des fonds marins. Sans oublier l'existence d'un programme d'observateurs à bord des navires qui pêchent dans ces eaux. En outre, les états membres sont contraints de rédiger des rapports d'application deux fois par an, même si peu d'entre eux le font.

Par ailleurs, il précise que l'UE a également produit deux règlements complémentaires sur la haute mer en lien avec les Écosystèmes marins vulnérables (EMV) : le Règlement SMEFF et le Règlement sur l'accès aux fonds marins (principalement dans les eaux de l'UE).

Quant à l'évaluation, il explique que la CE avait présenté un [rapport](#) en 2010 au Parlement et au Conseil, au sujet de l'impact des règlements communautaires et de leur éventuelle modification. La CE a ensuite décidé de le repousser jusqu'à ce que l'ONU approuve de nouvelles dispositions en 2016 concernant les EMV ; en attendant, la FAO a adopté des directives en 2009 et la Conférence de révision de l'Accord sur les stocks de poisson (FSA pour les sigles en anglais) de New York a eu lieu en 2019.

Le processus d'évaluation du Règlement par l'UE a finalement commencé en 2019. L'évaluation englobe toute la période de temps qui va de 2008 à l'actualité. Pour compléter cette évaluation, la CE a lancé en 2020 une étude spécifique, déjà publiée : https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/8a9b0297-3b24-11ee-bd8d-01aa75ed71a1?pk_source=ec_newsroom&pk_medium=email&pk_campaign=MARE+Newsletter

Ensuite, le représentant de la DG MARE a indiqué qu'une consultation publique de recueil de données et de preuves avait eu lieu sur 12 semaines, et qu'elle s'est achevée le 5 février dernier. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur ce lien : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/1884-Protecting-vulnerable-marine-ecosystems-in-the-high-seas-from-bottom-trawling-evaluation_en

Il précise que 23 réponses seulement ont été reçues, et que dans les grandes lignes, malgré le fait que la réglementation ait été une réussite, il convient d'en consolider l'application et la mise en œuvre ; et de souligner qu'il est nécessaire d'améliorer la recherche scientifique concernant les fonds marins des EMV.

Ensuite plusieurs questions ont été posées par les membres.

- Daniel Voces (EUROPÊCHE) explique que son organisation a participé à la consultation et il souligne qu'elle a signé un accord avec OPRAS pour soutenir la possibilité de créer une ORGP dans la région du sud-ouest de l'Atlantique en vue d'améliorer sa gestion. Il ajoute que la flotte européenne rapporte toutes ses captures dans ces eaux car il s'agit d'une obligation légale imposée par le Règlement SMEFF.

- Edelmiro Ulloa (OPNAPA) insiste sur l'absence d'un « level playing field » entre les flottilles communautaire et non-communautaires (essentiellement asiatiques) dans les eaux internationales, et que cela est particulièrement notoire dans la zone en question. Il réitère lui aussi la nécessité de soumettre la zone à la gestion d'une ORP.
- Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, ajoute que ce dernier a envoyé un avis à ce sujet en 2016, dont beaucoup des arguments et réflexions sont toujours d'actualité, et il signale que l'UE devrait centrer ses efforts sur la diplomatie internationale au niveau de l'ONU pour garantir l'égalité des conditions pour tous et la conformité de tous les pays. Pour cela, elle devrait demander aux états de pavillon d'appliquer dans leur législation domestique l'obligation internationale découlant de la Résolution 61/105 de l'ONU afin de garantir une égalité de conditions et l'accomplissement total des obligations internationales de la part de ses flottilles.

Le représentant de la CE, M. Dokalis, prend bonne note des commentaires reçus et donne des éclaircissements sur certaines des questions posées, précisant que bon nombre de ces arguments ont déjà été repris lors de l'étape de consultation publique et au cours des entretiens ciblés.

4.4. 5^e réunion du Groupe de travail ad hoc mixte FAO-OMI-OIT sur la pêche illégale, non déclarée et non règlementée et autres questions affines

M. Ment van der Swan (Europêche) n'ayant pu se joindre à la réunion, il a envoyé une note écrite contenant les éléments de mise à jour relatifs à ce point.

« Développements sociaux : le Groupe de travail conjoint (GTC) 5 OIT/OMI/FAO recommande aux états, lorsqu'ils règlementent la capacité de pêche, de veiller à ce que les mesures adoptées ne soient pas nuisibles aux conditions de travail des pêcheurs (par exemple pour l'hébergement) et de prendre en considération la jauge nette (NT pour Net Tonnage) et non pas la jauge brute (GT pour Gross Tonnage) comme l'un des facteurs de détermination de la capacité de pêche d'un navire de pêche.

Il est conseillé aux états de déléguer, aux réunions du Groupe de travail conjoint OIT/OMI/FAO chargé de la pêche INDNR et autres questions affines, non seulement des représentants de leur ministère chargé des pêches mais aussi des représentants des ministères responsables des affaires sociales et de la sécurité des navires de pêche et de la sécurité en mer.

Le GTC 5 a adopté des recommandations sur le travail forcé, les pêcheurs abandonnés et la protection des observateurs.

Récemment, une réunion conjointe avec des experts de l'OIT et de l'OMI a débouché sur l'adoption de lignes directrices pour les visites médicales des pêcheurs, qui se fondaient dans une large mesure sur celles adoptées par le comité de dialogue social sectoriel de l'UE en matière de pêche maritime. Depuis 2011, les pêcheurs n'étaient plus inclus dans les lignes directrices relatives aux visites médicales des travailleurs en mer.

Dès que les organes recteurs des trois organismes des Nations Unies auront adopté les recommandations du GTC 5, le LDAC en sera dûment informé. »

ACTION : suivre la progression de ce Groupe de travail conjoint FAO/OIT/OMI

5. Mises à jour par le Président et le Secrétariat du LDAC :

5.1. Séminaire sur les investissements halieutiques de l'UE dans les pays tiers (Berlin, 23 mai)

Le Président, M. Iván López, indique que les préparatifs pour la tenue du séminaire conjoint LDAC-CFFA se poursuivent. La rencontre durera une journée, au siège de Bread for the World (BFW) le jeudi 23 mai à Berlin.

À cet événement, participeront des conférenciers de prestige et issus de secteurs très divers (organismes internationaux, administrations nationales, représentants des flottes et gérants d'entreprises halieutiques dans les pays tiers, membres du domaine académique, etc.). La journée sera divisée en trois séances qui aborderont différentes thématiques, de sorte à exposer notamment le cadre législatif et institutionnel applicable à ces entreprises ainsi que des cas d'étude réels d'entreprises installées dans des pays riverains en Afrique, côté Océan Atlantique et côté Océan Indien. Une solide participation est attendue, composée de délégations de pays africains et d'organisations de pêche artisanale, sans oublier les représentants de la Commission européenne, la FAO, l'Union africaine, la COMHAFAT ou encore AFRIFISH-Net.

Le séminaire s'achèvera sur une série de recommandations présentées par l'équipe de rédaction désignée, l'objectif final étant d'adopter une déclaration officielle vouée à jeter les bases d'un cadre solide de reconnaissance et de contribution à l'amélioration du fonctionnement de ce type d'investissements par rapport à la dimension externe de la PCP, avec un accent placé sur les éventuelles synergies avec le cadre des Accords de partenariat pour une pêche durable (APPD). Au cours des prochaines semaines, le LDAC enverra toutes les informations opportunes et un lien pour s'inscrire à ce séminaire.

5.2. Événement Inter-CC pour la Journée maritime européenne (EMD) 2024 - Svendborg, Danemark - 30 et 31 mai 2024

Le Secrétaire général, Alexandre Rodríguez, annonce que plusieurs CC tiendront un événement conjoint de nature spécifique dans le cadre de la Journée maritime européenne. Il s'intitulera : « *Conseils consultatifs de l'UE : participation des parties prenantes à l'élaboration de politiques pour la production et les chaînes de valeur durables de la pêche et l'aquaculture* ».

Le rendez-vous, exclusivement présentiel, aura lieu à Svendborg, au Danemark.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'EMD et les modalités d'inscription à cet événement en cliquant ici : https://maritime-day.ec.europa.eu/index_en

6. Rapports concernant les actions convenues au sein des Groupes de travail du LDAC et Inter-CC.

6.1 Rapport des Présidents et/ou Vice-présidents :

- **Groupe de travail 1 (Stocks de grands migrateurs et leurs ORGP)**

M. Michel Goujon, Président du GT1, résume le contenu de la réunion conjointe entre le CCRUP et le LDAC en vue de préparer un projet d'avis du LDAC sur la CTOI.

Puis il énumère les questions sur lesquelles le GT1 va se centrer ces prochains mois :

- Mesures de conservation et de gestion des requins, y compris la politique des nageoires attachées
- Groupe de réflexion sur l'ICCAT

- Groupe de réflexion sur la WCPFC
- Groupe de réflexion sur la CTOI

- **Groupe de Travail 2 (Pêcheries de l'Atlantique Nord et leurs ORGP)**
M. Iván López, le Président du LDAC, en l'absence de Messieurs Leduc et Heddema, résume les points sur lesquels le GT2 se penchera pendant les mois à venir.
 - Projet d'avis NAFO
 - Projet d'avis sur la Norvège et la durabilité halieutique
 - Projet d'avis sur la NEAFC (dont les aspects liés à l'approche systémique et le travail conjoint OSPAR-NEAFC avec le soutien du CIEM)

- **Groupe de Travail 4 (Accords bilatéraux de pêche avec les pays tiers)**
M. Julio Morón, le Président du LDAC, résume les questions qui occuperont les travaux du GT4 au cours des mois à venir.
 - Avis sur le rapport rétrospectif de l'évaluation des accords de pêche et l'étude MRAG des challenges futurs.
 - Suivi des actions et de la ligne de travail marquée avec les partenaires (COMHAFAT, AFRIFISH-Net)
 - Suivi du travail de l'AIECP
 - Exploration des actions de collaboration future à travers des projets dans l'Océan Indien

- **Groupe de Travail 5 (Questions transversales)**
M. Julien Daudu, le Président du GT5 du LDAC, égrène les éléments qui vont constituer les tâches de son équipe pour les prochains mois.
 - Révision critique et recommandations sur la manière d'améliorer la dimension externe de la PCP
 - Impacts du changement climatique pour la pêche
 - Activités minières en eaux profondes
 - Conditions de travail et sociales dans la pêche (OIT) : suivi des événements lors des rencontres OIT/OMI/FAO

6.2 Rapport de la réunion de coordination Inter-CC avec la DG MARE (Bruxelles, 6 février 2024)

Le Président, Iván López, résume le déroulement de la rencontre de coordination Inter-CC, où la Directrice Charlina Vitcheva a exposé les aspects clé de la gouvernance et les priorités de l'agenda de la CE (notamment l'obligation de débarquements, le projet « Pêcheurs du futur », le Brexit, le travail au sein des ORGP ou encore la transition énergétique). Puis les activités les plus importantes des différents conseils consultatifs ont été passées en revue, et une série de questions et échanges d'opinions a permis de conclure la séance. Puisque les interventions de chaque Conseil consultatif étaient limitées à quelques minutes seulement et deux tours de parole par CC (un le matin et l'autre l'après-midi), il sera proposé à la CE de repenser le format des futures rencontres Inter-CC pour les rendre plus dynamiques et interactives.

6.3 Création d'un Forum Inter-CC sur les négociations avec les états riverains et les dialogues bilatéraux et trilatéraux entre l'UE et les pays tiers de la zone Atlantique nord-est (Norvège, Royaume-Uni, Îles Féroé)

Le Président, M. Iván López, explique son désir de voir le LDAC suivre et formuler des avis et recommandations sur un plus grand nombre d'ORGP que ce qu'il fait actuellement (NAFO, ICCAT, CTOI, WCPFC, NEAFC).

Il propose donc d'inclure les suivantes :

- Pacifique nord (NPFC) et ORGPPS (essentiellement d'intérêt pour la flotte pélagique) pour le GT2, car ces questions étaient anciennement abordées par le défunt GT3 et qu'il n'y a pas eu de suivi depuis lors.
- Océan Indien : SIOFA et éventuellement SWIOFC.
- Antarctique : CCAMLR.

L'idée du suivi de ces ORGP, bien avant la rédaction d'avis complets, est de répondre aux questions spécifiques qui peuvent se poser aux négociateurs de la Commission européenne, de sorte à leur faire gagner du temps, de l'expertise et des ressources.

Ainsi, le Président propose la création d'un forum Inter-CC avec la DG MARE, comme celui qui existe avec le Brexit pour les négociations bilatérales et multilatérales avec les pays de l'Atlantique nord-est (Norvège, Islande, Îles Féroé...), ce pourquoi il faudrait transférer certaines questions actuellement confiées au GT2 et ajouter d'autres CC intéressés (NWWAC, NSAC, PELAC). Il estime que cela sera propice à une meilleure coordination entre tous les acteurs concernés (représentants de la DG MARE et membres communs de différents CC), puisque l'on optimiserait le temps et les ressources.

Enfin, il précise que la question de Svalbard resterait du ressort du GT2.

Le Président élu du GT2 à partir du 1er juin, M. Emil Remisz, prend la parole pour montrer son soutien aux propositions du Président et offre sa collaboration formelle.

ACTION : les Présidents du LDAC (Iván López) et du GT2 (Emil Remisz) s'engagent à dresser une liste des ORGP et à produire une proposition concrète à approuver officiellement lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, prévu pour le mois de mai à Berlin.

7. Partenariats et collaborations : état des lieux

7.1. FAO

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, déclare qu'un suivi de la progression du [Sous-comité de gestion des pêches de la FAO](#), qui vient de voir le jour, aura lieu.

Il ajoute qu'un consultant représentant la FAO sera présent lors du séminaire berlinois pour présenter une récente étude consacrée aux modalités et à la typologie des accords de pêche dans le monde.

Eu égard à l'interaction du LDAC à de futures réunions de la FAO, l'unité chargée de la gouvernance internationale sera consultée sur la meilleure manière de procéder ; il convient de rappeler que jusqu'à cette date le LDAC assiste aux rencontres en tant que membre de la délégation de l'UE, mais qu'il existe la possibilité de candidater au statut d'observateur, assorti de certains droits et obligations.

Pour terminer, il explique que s'il y a bien eu une consultation de la FAO sur la responsabilité sociale sur les chaînes de valeur de la pêche et l'aquaculture axée sur l'analyse de l'Annexe consacrée à la

pêche industrielle, le développement des autres Annexes est attendu, en particulier celui qui s'occupe de la pêche artisanale et de la pêche destinée à l'industrie de transformation. Le LDAC a une place réservée comme partie prenante qualifiée et le Secrétariat tiendra les membres informés au sujet des futures consultations.

7.2. COMHAFAT/ATLAFCO

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, annonce qu'un changement important s'est produit à la COMHAFAT, car un nouveau Secrétaire exécutif a été nommé en remplacement de M. Benabbou. Le LDAC enverra prochainement une lettre de bienvenue à son successeur, M. Taoufik El Ktiri, et le contactera en sa qualité de nouveau Secrétaire nommé par le gouvernement du Maroc pour l'inviter à organiser la réunion annuelle de coordination au cours des prochains mois.

7.3. AFRIFISH-NET

Alexandre Rodríguez insiste sur la fluidité de la relation avec le Secrétariat et la Présidence d'AFRIFISH-NET, et affirme que le travail avance correctement grâce aux réunions virtuelles mensuelles de coordination entre les deux organisations, réunions qui donnent l'élan nécessaire à la collaboration sur les domaines mis en lumière dans le Protocole d'accord signé l'an passé à Stockholm.

Résultat : plusieurs actions sont en cours de déploiement, dont l'état des lieux sera exposé ponctuellement lors des réunions à venir.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président du LDAC, M. Iván López, lève la séance en remerciant les intervenants pour la qualité des présentations réalisées, les membres et observateurs pour leur assistance et leur participation, le Secrétariat du LDAC pour son travail technique, organisationnel, de coordination logistique et de préparation des documents de travail, les ingénieurs du son et l'équipe des interprètes simultanés pour la grande qualité de leur travail et leur savoir-faire professionnel.

La séance est levée.

ANNEXE I : Liste des personnes présentes
Comité Exécutif du Conseil Consultatif Régional de Pêche Lointaine
Bruxelles, le 7 mars 2024 ; 14h30-17h30

Membres

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Vanya Vulperhorst. OCEANA
4. Raúl García. WWF Spain
5. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
6. Edelmiro Ulloa. OPP3/OPNAPA/ACEMIX
7. Despina Symons. EBCD
8. Felicidad Fernández. ANFACO-CECOPESCA/AIPCE
9. Emil Remisz. NAPO
10. Juan Manuel Trujillo. ETF
11. Iris Ziegler. SEAS AT RISK (Zoom)

Présidents et Vice-présidents des Groupes de travail

12. Michel Goujon. ORTHONGEL (GT1)
13. Julio Morón. OPAGAC (GT4)
14. Julien Daudu. EJJ (GT5)
15. Daniel Voces. EUROPECHE (GT5)

Observateurs

16. Janne Posti. CONXEMAR Bruxelles
17. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
18. Margarita Mancebo. Secrétariat général de la pêche - MAPA (Espagne) (Zoom)
19. David Vivas. CNUCED
20. Vassilis Dokalis. DG MARE B1
21. Konstantinos Kalamantis. MEP Parlement européen MATO/MILLÁN MON.
22. Carlos Lorenzo. Secrétariat général de la pêche - MAPA (Espagne)
23. Alberto Martín. MSC Spain

Secrétariat du LDAC

24. Alexandre Rodríguez. LDAC
25. Manuela Iglesias. LDAC
26. Marta de Lucas. LDAC (Zoom)